



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA BAUSSAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 16 septembre 2016

L'an deux mil seize, le seize-septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Président.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Aline BOUVIER, Eric LEROSSIGNOL, Guenaelle BELAN, Joseph QUENOUILLE, France LEMAITRE, Patricia GRIFFE, Anne GROSSET, Dominique ROUXEL, Guénaëlle BELAN, Fabienne BIDAL, Maryvonne RADOUX

Absents excusés :

Absents non excusés :

<i>Nombre de Membres en exercice :</i>	11
<i>Nombre de Membres présents :</i>	11
<i>Nombre de Membres votants :</i>	11

Madame Aline BOUVIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance dernière à l'unanimité.

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que le Budget 2016 de la Commune doit faire l'objet d'une décision modificative pour régler des dépenses qui n'avaient pas été prévues dans le budget initial.

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de procéder au vote de la décision modificative portant virement de crédits au Budget 2016 suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
6231 – Annonces et insertions	150€	
6232 – Fêtes et cérémonies	844 €	
6451 – Cotisations à l'URSSAF	256 €	
6562 – Aides	- 500 €	
6574 – Subventions de fonctionnements aux associations	- 250 €	
7038 – Autres redevances et recettes		- 1 000 €
7474 - Commune		1 500 €
TOTAL	- 500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de voter la décision modificative présentée ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président de procéder à ces virements de crédits

- **16.09.16 - 2**

REPAS DU CCAS

La date retenue pour le repas des aînés est le samedi 5 novembre 2014, à la salle associative et culturelle de La Baussaine.

Comme chaque année, une participation de 5 € sera demandée aux personnes de plus de 65 ans présentes au repas, ainsi qu'aux membres du CCAS.

Les personnes de moins de 65 ans souhaitant accompagner leur conjoint paieront le montant total du repas, soit 22€.

Les membres du conseil d'administration souhaitent également proposer une animation musicale.

Les membres du CCAS iront à la rencontre des personnes concernées entre le 1^{er} et le 14 octobre 2016, afin d'inscrire les personnes souhaitant participer au repas et de récolter les participations financières.

Par ailleurs, 6 jeunes se chargeront du service lors de ce repas.

Monsieur le Maire propose de reconduire la formule de l'année dernière :

- Une fleur ou une composition florale
- Une boîte de chocolat

Ce point sera réexaminé lors du prochain conseil en fonction de la vente des tickets repas.

Cours d'informatique

Des cours de mise à niveau en informatique sont prévus à partir de Novembre. 2 cours auront lieu le mardi ou le vendredi. Les groupes seront organisés par niveau.

Questions diverses

Demande d'avis du département sur un dossier familial d'aide sociale : Aucun avis n'est donné par le conseil faute de connaissance du dossier.

Monsieur le Président communique au conseil les décisions du conseil départementale concernant les demandes d'aide.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 14 octobre 2016 à 18h30

La séance est levée à 20h30.

Jérémy LOISEL

Aline BOUVIER

Joseph QUENOILLERE

France LEMAITRE

Anne GROSSET

Dominique ROUXEL

Patricia GRIFFE

Maryvonne RADOUX

